

2 novembre 2022

« NON, MADAME LA MINISTRE, LE COMPTE N'Y EST PAS »

LES MESURES ANNONCÉES NE SONT PAS À LA HAUTEUR DE LA GRAVITÉ DE LA SITUATION !

Le Gouvernement a annoncé jeudi 27 octobre son plan d'aide pour faire face à la hausse des prix de l'énergie et la ministre du commerce Olivia Grégoire est revenue sur ce plan dans une interview au JDD de dimanche dernier.

Le Commerce, au travers des fédérations du CdCF, répond à la Ministre que le compte n'y est pas ! Le mécanisme d'amortissement des coûts de l'électricité mis en place ne suffit pas et ne couvre que 10 à 20% de la hausse des factures d'électricité : nos entreprises sont en grand danger.

Ces mesures que nous attendions sont malheureusement décevantes et ne sont pas à la hauteur de la gravité de la situation dans laquelle sont plongées nos entreprises. Les factures d'énergie, cumulées à l'augmentation des autres coûts de production et d'exploitation, vont mettre en péril de très nombreuses entreprises du commerce.

Voici des exemples concrets :

Pour cette enseigne du textile

- 113 magasins, 1000 emplois, plus de 200 millions d'€ de CA
- Facture d'électricité 2021 : 2 millions d'€, facture prévue 2023 : 10 millions d'€ sans aide ; 8,5 millions € après l'aide, soit 4,5 fois plus qu'avant la hausse.
- **L'entreprise prévoit de geler l'ouverture de nouveaux magasins en 2023 et de fermer des magasins.**

Pour cette enseigne de la restauration assise en franchise

- Une entreprise « franchisée » au chiffre d'affaires de 1,4 million d'€, facture d'énergie 2021 : **23 400 €**
- Facture annoncée d'électricité 2022 : **140 000 € sans aide ; 119 000 € avec l'aide** l'entreprise affichera de lourdes pertes :
- **Risque majeur de faillite et à minima, réduction très importante des effectifs, etc.**

Pour cette enseigne de jouets

- 250 magasins en France, 1700 salariés un CA de 420 M€,
- Facture d'électricité 2021 : **1,2 M€**, prévision 2023 : **12 millions € sans aide ; 10,2 millions € avec aide**. Le mur du prix de l'énergie reste infranchissable.
- **Fermetures de magasins et plan sociaux prévus.**

Pour cette enseigne d'équipement du foyer

- Enseigne de 1 000 salariés, 170 points de vente, facture annuelle 2022 : **748 000 €, facture 2023 sans aide 9 150 000 €, avec aide 7 870 000 €**
- **Dépôt de bilan envisagé, fermeture de l'activité en France.**

La liste des exemples est encore longue. Tous montrent combien les aides mises en place par le Gouvernement ont un impact très insuffisant sur la hausse des coûts supportés par les entreprises.

Pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, et leur secteur, la multiplication par 2, 3 voire par 10 de **leur facture énergétique pour 2023 est un mur infranchissable**, mettant en péril leur équilibre économique et bien souvent leur existence même.

Les aides du gouvernement **sont bien en dessous des besoins réels. Le compte n’y est pas !**

D’un côté, les TPE et PME devront toujours assumer une forte augmentation de leur coût malgré l’application de l’amortisseur d’électricité. De l’autre, à ce jour, les ETI et grandes entreprises du commerce sont exclues du bénéfice des aides car celles-ci sont réservées aux industries électro-intensives.

Il est illusoire de croire que le dispositif d’aide protégera l’économie et les emplois dans les territoires car une grande partie de ceux-ci est assurée par les ETI et les grandes entreprises du commerce, toutes aussi vulnérables face à l’envolée des coûts de l’énergie.

Elles n’empêcheront pas les risques de défaillance ou de fermetures de magasins dans de très nombreuses entreprises. Beaucoup d’entre-elles sont incapables d’absorber le coût de cette facture énergétique et, en l’absence d’un soutien à la hauteur de la situation, vont donc faire face à une équation insoluble : **répercuter leurs coûts dans le prix de vente**, (aggravant de manière massive l’inflation actuelle suivi d’un effondrement de la consommation), et prendre dès à présent la décision de **réduire leurs investissements voire d’arrêter totalement leur activité**.

C’est la raison pour laquelle, le Conseil du Commerce de France et l’ensemble de ses Fédérations membres ainsi que Perifem, la fédération technique du Commerce - acteur des protocoles de sobriété de cet été - soutiennent les efforts de la France pour obtenir un accord au niveau européen pour faire baisser durablement le prix de l’énergie.

Dans l’attente de cet accord, ils demandent au Gouvernement de mettre en place rapidement une politique de soutien plus ambitieuse pour sauver les 900 000 entreprises et les 3,1 millions d’emplois du commerce. Si aucun accord n’est trouvé, si l’aide aux entreprises n’est pas plus volontariste, c’est une inflation record qui s’annonce avec ses conséquences difficiles pour la majorité des français.

Les fédérations signataires :



Contact presse : Corinne Chautemps - 06 21 01 69 97